

MAIRIE LE PIN

EXTRAIT DU REGISTRE DES

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quinze, le trente octobre à vingt heures, le conseil municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, à la mairie sous la présidence de M Raymond BONNOT, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 26 octobre 2015

PRESENTS : M. BONNOT Raymond – M. PASCOT Olivier – M. LAPANDRY Damien – M. DECERLE Alain - M. TIXIER Arnaud – M. BERTHIAUD Michel – M. MOREAU Guillaume - Mme GEVAUDAN Aurélie et Mme SAVRE Sylvie.

ABSENTS : Mme SAVRE Sylvie – Mme GEVAUDAN Aurélie (excusés)

Nombre de Conseillers en exercice : 11

Nombre de Conseillers présents : 09

Nombre de Conseillers votants : 09

REMBOURSEMENT D'UNE LIGNE DE TRESORERIE

⇒ Mr le Maire a expliqué à l'ensemble des conseillers présents que la ligne de trésorerie n° 66065278147 contractée auprès du crédit agricole pour un montant de 65.000 € doit être remboursée dans les plus brefs délais. Le maire propose de rembourser un montant de 10.000 € dans un premier temps et, afin de suivre la proposition de M. Blondin qui suit cette affaire à la banque, de contracter un prêt à moyen terme d'un montant de 55.000 € en vue du remboursement du reste de la somme.

⇒ Le conseil municipal a présenté un avis favorable à ces propositions.

CONTRACTEMENT D'UN EMPRUNT BANCAIRE DE 120.000 €

⇒ Afin de financer le budget pour le restant de l'année 2015, Mr le Maire a proposé à l'ensemble de ses conseillers présents de contracter un prêt bancaire d'un montant de 120.000 €. Pour cela, plusieurs demandes ont été effectuées auprès des banques : la Caisse d'Epargne, le Crédit Mutuel et la Banque Postale. Ces dernières ont proposé un échancier sur 10 ou 15 ans à des taux différents.

⇒ Le conseil municipal s'est accordé pour effectuer un prêt bancaire sur 15 ans auprès du Crédit mutuel, qui présente les taux les plus avantageux.

SOUTIEN A LA CANDIDATURE DE LA VILLE DE PARIS AUX JEUX OLYMPIQUES 2024

⇒ La Ville de Paris nous a envoyé un mail le 06 octobre 2015 nous demandant de prendre une délibération de soutien lors de notre prochain conseil municipal pour sa candidature pour l'organisation des jeux olympiques 2024.

⇒ Le conseil municipal après s'être concerté a refusé de prendre une délibération de soutien en réponse à la demande de la Ville de Paris en raison de la situation de crise que le pays vit pour l'instant. Nous pensons que les sommes qui seront dépensées pourraient être employées à de meilleures fins.

PARTICIPATION AUX FRAIS DE FOURNITURES ET ACTIVITES PERISCOLAIRES DES COLLEGES DE GUEUGNON

⇒ Nous avons reçu un courrier du 25 septembre de la Communauté de Communes du Pays de Gueugnon nous demandant de discuter lors de notre prochain conseil municipal de la prise d'une délibération au sujet de la participation aux frais de fournitures et activités périscolaires des collèges de Gueugnon à hauteur de 20 € par élève domiciliés dans notre commune. En effet, 2 collégiens résidant à Le Pin, Benoit BONNOT et Clément LACROIX, y suivent leur scolarité.

⇒ Le conseil municipal a accepté de prendre une délibération qui permettra de participer pour un montant total de 40 € aux frais de fournitures et activités périscolaires des collèges de Gueugnon.

INDEMNITE DE CONSEIL ALLOUEE AUX COMPTABLES DU TRESOR PUBLIC CHARGES DES FONCTIONS DE RECEVEUR DES COMMUNES ET ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX PAR DECISION DE LEUR ASSEMBLEE DELIBERANTE

⇒ Nous avons reçu un courrier du 01 octobre 2015 du centre des finances publiques de Lapalisse, nous demandant de délibérer sur le montant de l'indemnité allouée au comptable du Trésor Public, Mme MEYER.

⇒ Le conseil municipal a accepté d'allouer une indemnité d'un montant de 250 € à Madame la Trésorière, Mme MEYER. Le montant attribué est diminué en raison de la baisse des dotations de l'Etat.

ATTRIBUTION DE LA NOUVELLE BONIFICATION INDICIAIRE A MME HELENE COURRIER

⇒ Nous avons reçu un courrier de Mme Hélène COURRIER, ATSEM au sein de la commune de Le Pin, daté du 19 octobre 2015. Dans ce courrier, Mme COURRIER explique qu'elle ouvre droit à la Nouvelle Bonification Indiciaire (NBI) car elle exerce une fonction polyvalente. Elle demande donc au conseil municipal de délibérer sur l'attribution de la NBI lors de sa prochaine réunion.

⇒ Le conseil municipal a décidé d'attribuer la Nouvelle Bonification Indiciaire à Mme COURRIER à compter du 01 décembre 2015.

LOCATION DU LOGEMENT SITUE « 07 RUE DES ECOLES » A COMPTER DU 1^{ER} DECEMBRE 2015

M le Maire explique au Conseil Municipal que le logement communal situé « 07 Rue des Ecoles » a été libéré le 31 août 2015 par M. BOUILLON et M. MARTINANT et précise que M. LARIBLE Jean-Claude serait intéressé pour le louer à compter du 1^{er} décembre 2015.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- ⇒ Prend acte du départ de M. BOUILLON et de M. MARTINANT du logement situé « 07 Rue des Ecoles » le 31 août 2015.
- ⇒ Décide de le louer à compter du 1^{er} décembre 2015 à M. LARIBLE Jean-Claude pour un loyer mensuel de 320,00 €. Le loyer sera automatiquement révisé au 1^{er} décembre de chaque année en tenant compte de la variation de l'indice de référence des loyers (IRL). L'indice de base retenu sera celui du 3^{ème} trimestre 2015 soit : 125,26.
- ⇒ Décide de demander un mois de loyer soit 320,00 € au titre du dépôt de garantie, à verser avant l'entrée dans les lieux, soit le 1^{er} décembre 2015.
- ⇒ Autorise M le Maire à signer le bail avec M. LARIBLE Jean-Claude ainsi que tout autre document nécessaire à cette location.

RECRUTEMENT D'UN NOUVEL ADJOINT TECHNIQUE A PARTIR DU 01.02.2016

Mr le Maire explique au conseil municipal que M. RAQUIN René, adjoint technique fera valoir ses droits à la retraite à compter du 01.04.2016 et qu'il serait donc nécessaire de pourvoir à son remplacement. Mr le Maire souhaiterait qu'auparavant M. RAQUIN René forme le nouvel adjoint technique à compter du 1^{er} février 2016.

Après avoir examiné les différentes propositions de Mr le Maire et en avoir délibéré, le conseil municipal :

- ❖ Décide de recruter un nouvel adjoint technique de 2^{ème} classe à 19.50 heures hebdomadaires à compter du 01.02.2016.
- ❖ Autorise Mr le Maire à lancer l'appel à candidature en semaine 46 ainsi que toutes les autres démarches utiles à ce recrutement.

DIVERS

- ⇒ Le conseil municipal a discuté des élections Régionales qui auront lieu les 6 et 13 décembre. Trois bureaux de vote seront ouverts durant les deux journées. Pour le 6 décembre, le premier se tiendra de 8h00 à 11h30 avec Raymond BONNOT, Marianne TUDURY et Guillaume MOREAU, le second de 11h30 à 15h00 avec Alain DECERLE, Olivier PASCOT et Damien LAPANDRY, et le dernier de 15h00 à 18h00 avec Pascal JARDIN, Sylvie SAVRE et Aurélie GEVAUDAN. Le 13 décembre, le premier bureau de vote se tiendra de 8h00 à 11h30 avec Raymond BONNOT, Damien LAPANDRY et Arnaud TIXIER, le second de 11h30 à 15h00 avec Michel BERTHIAUD, Pascal JARDIN et Marianne TUDURY, et le dernier de 15h00 à 18h00 avec Alain DECERLE, Guillaume MOREAU et Sylvie SAVRE.
- ⇒ L'ensemble des conseillers se sont mis d'accord pour accueillir le Téléthon le 05 décembre à 11h00.
- ⇒ Mr le Maire a annoncé qu'il avait une nouvelle visite à effectuer le 09 novembre pour le café-restaurant.
- ⇒ Mr le Maire a annoncé que la cérémonie du 11 novembre débiterait à 11h00.